



Pôle Administration Générale  
Urbanisme

Référence : AP/SD/SM

04-2026

Objet : attestation d'affichage

Villeneuve-lès-Béziers,  
Le 17 avril 2026,

### ATTESTATION

Je soussignée, Aurélie PACE, Maire de la commune de VILLENEUVE-LES-BEZIERS, atteste par la présente que la délibération n°2026/43 en date du 14 avril 2026, relative à l'institution des droits de préemption urbain (DPU) :

- a été transmise au contrôle de légalité le 15 avril 2026 ;
- a été régulièrement affichée en Mairie à compter du 15 avril 2026.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Aurélie PACE,  
Maire.

